

La déchèterie est réservée gratuitement aux dépôts des particuliers résidant sur les communes d'Aigaliers, Aubussargues, Baron, Collorgues, Foissac, Garrigues Ste Eulallie, Moussac, St Chaptés et St Dézéry. Ces dépôts sont limités à 1m³ par semaine

Les artisans et commerçants individuels sont acceptés sous condition

Une carte d'accès, disponible en Mairie, vous sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et exigée pour tout dépôt à la déchèterie

L'accès est interdit aux véhicules de poids total en charge > à 3.5 tonnes

La récupération sauvage sur la déchèterie des objets déposés est strictement interdite.

LA DÉCHÈTERIE, UN ESPACE CLOS, AMÉNAGÉ ET GARDIENNÉ :

Les particuliers peuvent gratuitement y déposer en les triant :

- Des déchets encombrants
- Des déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes)
- Des déchets recyclables (emballages ménagers)
- Certains déchets ménagers spéciaux

Le gardien guide les particuliers et les aide si besoin

Les différents matériaux acceptés sont symbolisés par des pictogrammes présents à proximité des bennes ou conteneurs pour un tri plus facile des utilisateurs.



Certains matériaux peuvent être refusés, parmi eux généralement les médicaments, les déchets médicaux et de soins, les produits phytosanitaires, certains déchets toxiques, les déchets industriels, les cadavres d'animaux et les ordures ménagères...

Un moyen efficace pour lutter contre les dépôts sauvages :

A la déchetterie

Le tri est effectué pour orienter les matériaux vers les différentes filières de valorisation ou d'élimination (d'où l'importance de la qualité du tri par les particuliers)

Recyclage

Avec le verre, les verriers refont des bouteilles

Avec les journaux et les magazines, les papetiers fabriquent carton et papier

Les métallurgistes refondent les métaux pour faire de nouvelles pièces

Les déchets verts sont transformés en compost, utilisable dans les semis, les cultures, les jardins...

Les gravats non souillés sont stockés en centre d'inertes ou réutilisés dans les travaux routiers

Les huiles de moteurs sont régénérées ou valorisées (énergie notamment)

Valorisation énergétique des déchets incinérables, non recyclables et non compostables

Stockage contrôle des autres déchets